

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DE LA LBF DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025

### Présences

+ Administrateurs présents : Alain Labaere (AL), François Hauseux (FH), Michel Haubert (MH), Gérard Degrez (GD), Eric Damseaux (ED), Marc Dufrenoy (MD)

\* Absents : Berthe Guisset (BG), Claire Dubois (CD), Maurice Cezar (MC)

\* Invité : Jean-François Jourdain (JFJ)

La réunion a lieu à l'Orée et la séance est ouverte à 20h00 et est présidée par AL.

### Ordre du jour

1. Approbation du rapport de la réunion du 16 juillet
2. Suivi des actions de la réunion du 16 juillet
3. Agenda des réunions de l'OA pour 2025/2026
4. Approbation du nouveau ROI
5. Changement de siège social
6. Revue des assurances et décision sur le maintien/suppression d'une assurance "accidents corporels"
7. Feedback FRBB + choix des administrateurs pour l'OA de la FRBB à partir de mars 2026
8. Définition de la notion de stagiaire et implication sur le concept des "5 premiers cours gratuits"
9. Nouveau logiciel de gestion des membres : bilan
10. Communication : BI et compte FB
11. Tournois : championnat par paires LBF - Suppression demi-finale Belgian Pairs. Realbridge, ...
12. Classification des joueurs LBF
13. Divers

#### **1. Approbation du rapport de la réunion du 16 juillet**

Il est approuvé sans commentaire.

#### **2. Suivi des actions de la réunion du 16 juillet**

\* Développement du jeu « petit-bridge » (FH) : le logiciel est opérationnel mais il faut avoir un plan de communication. Ce logiciel sur smartphone est pour les 6-11 ans. FH rédigera un article (avec QR code) qui sera publié dans le prochain BI et qui sera mis sur FB.

\* Régler le problème d'enregistrement des MP (FH) : c'est résolu.

\* Les conventions pour les volontaires qui s'engagent à réaliser des tâches régulières (François Housseux, Jean-François Jourdain, Romain Bernard) n'ont pas été envoyées → action MD.

\* Le nouveau site internet LBF est disponible depuis septembre (il est très bien).

### **3. Agenda des réunions de l'OA pour 2025/2026**

Les réunions en visioconférence ont la préférence des administrateurs. Et donc le planning suivant est défini:

- \* janvier : en visioconférence
- \* avril : à Charleroi ou en visioconférence
- \* juillet : en visioconférence
- \* août : AG à Liège

### **4. Approbation du nouveau ROI**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **5. Changement de siège social**

Le nouveau siège social de la LBF est établi à :

Place Harpigny, 13  
6040 Jumet

### **6. Revue des assurances et décision sur le maintien/suppression d'une assurance "accidents corporels"**

MD a fait une analyse de l'intérêt de cette assurance (voir annexe) qui avait été envoyée aux administrateurs avant la réunion.

Quand la LBF a pris l'assurance « accidents corporels » alors certains cercles (UMA, Verviers, ..) ont supprimé la leur.

Après un tour de table, un vote a lieu :

- \* pour la suppression : AL, FH, GD, MH
- \* abstention : ED
- \* pour le maintien : MD

La suppression de l'assurance « accidents corporels » est donc décidée.

Mais il faudra envoyer un courrier très structuré aux cercles, afin qu'ils comprennent cette décision (action MD avec l'aide de tous).

Et une analyse détaillée des offres d'Ethias sera faite afin de décider s'il faut changer d'assureur (MD).

### **7. Feedback FRBB + choix des administrateurs pour l'OA de la FRBB à partir de mars 2026**

AL explique la situation au niveau de la FRBB :

\* l'ambiance est très mauvaise entre les administrateurs et aussi au sein des commissions. Toutes ces personnes perdent leur temps en discussions inutiles sans traiter les vrais sujets. Il est donc nécessaire que certaines personnes soient remplacées.

\* il faut diminuer le nombre d'administrateurs (14 maintenant) afin d'avoir des réunions plus efficaces. La discussion est en cours entre AL et les présidents FRBB et de la VBL afin de définir ce nombre qui sera proposé à la prochain AG FRBB. Car en 2026, il faut renouveler l'OA FRBB.

\*DAUWE Gunther (VBL) resterait président (il est candidat à sa succession)

\* JFJ est le vice-président actuel mais il hésite à continuer.

\* AL souhaite que le poste de trésorier revienne à la LBF, mais il faut proposer un candidat :

- Laurent Libert a le bon profil → lui demander s'il serait candidat (AL)

- ED ne souhaite pas prendre ce poste mais il propose d'aider le futur trésorier

\* AL souhaite avoir le renfort d'un juriste afin d'aider sur certains sujets

\* AL va proposer de fusionner les commissions Arbitrage et Compétitions Nationales (comme à la LBF)

\* AL va quitter la commission Sélections Internationales et donc la LBF doit proposer un candidat

Nous devons donc trouver des candidats pour plusieurs postes → action pour tous !

## **8. Définition de la notion de stagiaire et implication sur le concept des "5 premiers cours gratuits"**

Les administrateurs sont tous d'accords sur la définition historique « est stagiaire tout nouveau membre durant les 2 premières années de son affiliation ». Donc une personne qui se réaffilie après une ou plusieurs années d'absence n'est pas une stagiaire.

Ensuite FH rappelle que :

\* le concept des « 5 premiers cours gratuits » n'est pas un subside aux cercles mais une publicité pour attirer des élèves qui hésiteraient à venir prendre des cours.

\* Si les cours sont payants (en moyenne 10€/séance), les élèves ne paient pas cette somme au club/enseignant et donc le club/l'enseignant est "dédommagé" à hauteur de 50€ pour la somme non perçue pour ces cinq premiers cours (sur base d'une trentaine séances).

\* Les conditions pour recevoir cette aide sont :

- l'élève est inscrit à un cycle de cours d'initiation pour la première fois

- l'élève doit avoir suivi au minimum les cinq premiers cours

- l'élève doit être affilié à la L.B.F. en tant que stagiaire

- l'enseignant doit être agréé par la L.B.F.

- l'enseignant doit suivre la méthode d'enseignement du S.E.F. (pédagogie des livres Bridge Français 1, 2, 3 - ou assimilé) et pour une durée d'une trentaine de séances

Puis AL explique le problème des cours qui commencent en janvier et si on affine les élèves à ce moment là, les 2 ans de stagiaire ne coïncident plus avec les 2 ans de cours.

Les administrateurs sont d'accord que dans ce cas l'affiliation peut commencer en septembre.

Et donc le BBC peut recevoir la compensation financière pour les cours commencés en janvier 2025.

## **9. Nouveau logiciel de gestion des membres : bilan**

MD donne les informations suivantes :

\* la mise au point du nouveau logiciel a pris plus de temps que prévu car il a fallu beaucoup de tests pour éliminer tous les bugs. Emiel Vandewiele est resté disponible tout le temps, ce qui est appréciable.

\* la plupart des gestionnaires de cercle ont fait preuve de beaucoup de bienveillance et de patience face aux problèmes rencontrés. Et maintenant, tous les cercles sont à jour sauf 4 (Atelier LLN, Ravenstein, Ste Anne, Waremmes). Et 2 cercles disparaissent (Rosiéroise, Waterloo Golf).

\* il reste encore quelques petits soucis mais qui n'empêchent pas d'avoir une vue claire sur les affiliations

\* nous aurons environ 100 affiliés de plus que l'année passée

\* la synchronisation avec le site LBF n'est pas encore 100 % correcte, mais cela sera bientôt résolu

\* les informations sur les anciens membres sont toujours disponibles sur le site LBF (via la base de données old.lbf) mais seules quelques personnes y ont accès.

L'envoi des documents « facturation » sera fait par GD pour tous les cercles. Il doit donc avoir les accès « gestionnaire LBF » au logiciel ; et il faut supprimer le bouton « facturer » au niveau des gestionnaires de district afin d'éviter des erreurs (action MD).

ED demande que les arbitres puissent avoir accès facilement à un fichier avec tous les membres affiliés pour faciliter l'organisation des tournois (action MD).

## **10. Communication : BI et compte FB**

JFJ a reçu beaucoup de commentaires positifs suite à la publication du dernier numéro du BI rédigé par la nouvelle équipe de la commission BI (4 membres).

Le prochain numéro sera le 200ième et donc il comportera une revue historique ; et l'autre gros sujet sera la 4ième place de l'équipe belge au championnat du monde.

ED quitte la réunion à 22h10.

## **11. Tournois : championnat par paires LBF - Suppression demi-finale Belgian Pairs. Realbridge, ...**

Pour le championnat Paires Open, les modifications suivantes sont mises en place pour 2026 :

- \* un tournoi de qualification dans chaque district
- \* finale LBF regroupant 28 paires dont 14 qualifiées pour la finale FRBB
- \* suppression des demi-finales FRBB et finale FRBB avec 28 paires

## **12. Classification des joueurs LBF**

Il va falloir travailler à définir un nouveau système de classement des joueurs afin de le rendre plus attractif, et aussi avec un lien automatique avec les logiciels de gestion des tournois. Mais cela sera lancé quand le logiciel de gestion des membres sera finalisé à 100 %.

## **13. Divers**

Rien

La réunion de l'OA s'est terminée à 22h40.

## ANNEXE

### 1. Situation de nos assurances (assureur ARENA):

Nous avons 4 assurances:

- Accidents corporels : 3400 €/an (pour 1500 membres)
- RC Associations : 400 €/an
- Protection Juridique : 200 €/an
- RC Administrateurs : 350 €/an

L'assurance Accidents corporels chez ARENA a été prise en 2019 → on a mis en place cette assurance et les clubs qui souscrivaient cette assurance eux-mêmes ont pu la supprimer, ce qui leur donnait un intérêt dans le paiement des cotisations LBF et qui les "obligeaient" à bien inscrire tous les membres pour qu'ils soient tous couverts et pas seulement une partie s'ils n'inscrivaient pas tous leurs membres à la LBF.

### 2. Aspect légal:

Les ASBL ont l'obligation légale de souscrire une assurance RC (Responsabilité Civile) pour couvrir les dommages causés à des tiers.

Les assurances RC Administrateurs et Protection Juridique sont fortement recommandées mais pas obligatoires.

Si l'ASBL a des salariés, elle a l'obligation d'avoir une assurance accidents du travail.

Les fédérations sportives reconnues par ADEPS ont l'obligation d'avoir une assurance "Accidents corporels" pour couvrir leurs membres. Mais nous ne sommes pas reconnus par l'ADEPS, et donc nous n'avons aucune obligation d'avoir cette assurance.

Le fait d'être membre de l'ASIF n'impose pas la souscription d'assurance.

Indépendamment des fédérations sportives, une assurance "accidents corporels" est recommandée pour les ASBL où les bénévoles font des activités avec certains risques (port de charges lourdes, démarchages en rue, ....).

D'autre part, depuis le 1er janvier 2025 le "livre 6 du nouveau code civil" est d'application. Il traite de "la responsabilité extracontractuelle" et il met l'accent sur la responsabilité des administrateurs de sociétés ou d'associations (et de leurs employés/bénévoles) dans le cas de dommages causés à des tiers. D'où la nécessité d'avoir une bonne assurance RC Associations (+ Protection Juridique). L'ASIF propose des formations sur ce sujet.

### 3. Situation chez des fédérations comparables:

\* VBL : un administrateur de la VBL (Bart Magerman) est courtier en assurances! Et il m'a transmis le contrat que la VBL a souscrit (assureur La Baloise). Vous trouverez ce contrat en document joint.

On peut y lire que la VBL a 3 assurances :

- RC Associations
- assistance juridique
- accidents corporels

Ma compréhension est que les accidents corporels sont peu couverts car les montants sont très faibles.

Bart ne m'a pas donné les montants que payent la VBL, mais il m'a précisé que l'intention était bien de couvrir la RC des administrateurs et des bénévoles. La couverture "accidents" étant accessoire.

Il est prêt à nous faire une offre!!

\* Fédération Echiquéenne Francophone de Belgique: voilà des extraits de son "vade-mecum" (gros document qui reprend le ROI plus d'autres textes)

- elle a souscrit une RC Associations qui couvre tous les clubs et tous les membres
- elle recommande aux clubs de prendre une RC administrateurs, mais elle n'en prend pas une pour eux
- elle recommande aux joueurs (!) d'avoir une RC familiale pour couvrir les accidents qu'ils pourraient commettre lors d'un tournoi
- elle recommande aux clubs de "songer à l'opportunité de souscrire à une assurance accidents pour certaines occasions (stage échecs-escalade,...) ou pour certaines fonctions (barman devant transporter de lourdes charges)"

En conclusion, elle a souscrit le minimum légal et demande aux clubs/membres de décider s'ils ont besoin d'autre chose ...

#### 4. Contact avec Ethias:

Ethias est un sponsor de l'ASIF et donc connaît bien le monde sportif.

Je les ai contacté et voilà les infos obtenues:

\* dans notre cas, une assurance "accidents corporels" serait une "assurance de confort" mais pas nécessaire car le risque est très faible

\* le terme "confort" signifie que s'il y a un accident, cette assurance interviendra sans chercher à établir les responsabilités. Or les gens pensent que c'est toujours l'organisateur d'un événement qui est responsable en cas d'accident (ce qui n'est pas vrai) et donc ils vont demander à l'organisateur de "payer"; ce qui sera le cas avec l'assurance "accidents corporels".

Sans cette assurance, si un membre nous "attaque" pour que nous remboursions, alors nous pourrions toujours essayer de faire intervenir la RC Associations.

J'ai demandé à Ethias une offre pour toutes nos assurances: et voilà les propositions (bien sûr sous réserve qu'Arena nous délivre un certificat de "non incident/accident" dans les 5 années précédentes. Vu qu'il n'y a qu'un an que j'ai rejoint la LBF je ne sais pas s'il y a eu des incident/accident avant).

- RC Administrateurs : 170 €/an + 10 % de taxe
- RC Associations + Protection Juridique : 618 €
- RC Associations + Protection Juridique + accidents corporels : 3200 € (pour 1600 membres)